

propriétaires, aux sociétés de chasse locales ainsi qu'à la DFCI afin de les informer du passage des bureaux d'études Eliomys et Ecosphère sur le terrain.

**4 septembre 2013** : Le dossier de déclaration préalable de travaux pour l'installation d'un mât de mesure de vent est déposé en mairie de Puymangou. Ce dossier bénéficie d'un **arrêté de non-opposition qui a été réglementairement affiché en mairie et sur le terrain.**

**13 décembre 2013** : A ce stade du projet de Parcoul et Puymangou, la procédure ICPE ne prévoit pas de consultation du public. **Une permanence publique est néanmoins organisée par ABO Wind à Puymangou.** Un courrier est adressé aux propriétaires de la zone d'étude, des affiches sont apposées dans les mairies et une invitation est distribuée dans les boîtes aux lettres des habitants de Parcoul et de Puymangou. Cette permanence, qui a évolué vers une réunion publique, a permis d'exposer l'avancée du projet et d'annoncer le montage du mât de mesure de vent sur Puymangou qui aura lieu l'année suivante. A cette étape du projet, seules les études naturalistes détaillées viennent de débiter et nous ne sommes pas en mesure de définir précisément le nombre et la taille des éoliennes.

A ce stade du projet, il n'est pas possible de proposer une implantation (nombre et taille exacts d'éoliennes) dans la mesure où les études naturalistes, les études de vent, des accès, du paysage, etc, conditionnent cette implantation.

A cette occasion, M. Jean Jacques GENDREAU réaffirme son soutien au projet et invite la population à s'exprimer aux prochaines élections qui ont lieu en mars 2014.

**9 janvier 2014** : Un mât de mesure de vent est monté à Puymangou

**15 janvier 2014** : Installation d'un panneau d'informations concernant le mât de mesures qui vient d'être monté sur le site.

**18 janvier 2014** : Vœux du maire à Parcoul : M. Jean Jacques GENDREAU réaffirme publiquement son soutien au projet. Un article de presse, paru dans Sud-Ouest diffuse l'information.